



ORGANIZATION OF  
AFRICAN UNITY  
Secretariat  
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الأفريقية  
السكرتارية  
ج. ب. 3243

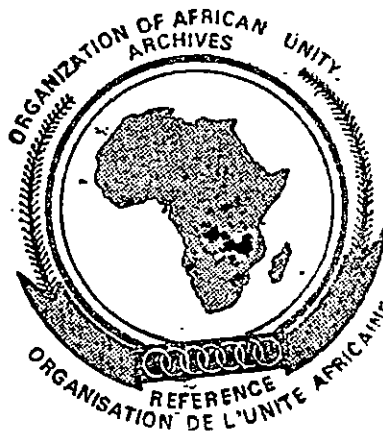
ORGANIZATION DE L'UNITE  
AFRICAINNE  
Secretariat  
B. P. 3243

Addis Ababa

CM/1197 (XXXIX)  
ORIGINAL : FRANCAIS

CONSEIL DES MINISTRES  
TRENTE-NEUVIEME SESSION ORDINAIRE  
TRIPOLI, LIBYE  
26 JUILLET - 2 AOUT 1982

COMMEMORATION DU VINGTIEME ANNIVERSAIRE  
DE L'OUA



COMMEMORATION DU 20e ANNIVERSAIRE DE L'OUA

Le 25 Mai 1983, l'Organisation de l'Unité Africaine aura 20 ans.

Cela sera une occasion pour l'OUA et les Etats-Membres de marquer par diverses manifestations ce moment historique. Au stade actuel il s'agit d'envisager et de préparer des activités dans le cadre de la commémoration du 20e anniversaire de l'OUA et d'en dégager les thèmes majeurs.

Le 20e anniversaire de l'OUA serait une occasion historique unique de déclencher avec une intensité accrue la dynamique de l'Unité et de la Solidarité africaines. Tout en rappelant le chemin parcouru pendant les vingt dernières années, tout en sensibilisant les peuples du continent aux problèmes posés par les luttes de libération menées sur les fronts politique, économique, social et culturel, l'accent pourrait être mis sur les moyens de relever collectivement les défis lancés à l'Afrique en cette fin de siècle. Car comme le souligne le Plan d'Action de Lagos le destin de l'Afrique ne peut être que communautaire, son développement ne peut être qu'endogène avec pour corollaire, l'autonomie collective, bref le salut de notre continent est dans l'organisation consciente et volontaire de son espace économique, social, culturel et politique en vue d'un nouvel ordre international.

De toute évidence, comme cela a été le cas pour le 10e anniversaire de l'OUA (cf Annéx I) un comité sera mis sur pied par le Sommet de Tripoli pour préparer, planifier et coordonner les multiples manifestations devant avoir lieu avant, pendant et après le 25 Mai 1983, dans le pays hôte où devront se dérouler les assises de la 20e Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, et dans les autres pays membres. La commémoration du 20e anniversaire de l'OUA pose nous un nouvel éclairage le problème de l'orientation des opinions publiques des pays africains vers des objectifs de libération, de solidarité et de développement. La nouvelle pédagogie de l'Unité Africaine préconisée par le colloque de Monrovia pourrait constituer l'axe autour duquel doit s'organiser la commémoration du 20e anniversaire de l'OUA.

Le colloque sur les perspectives du développement de l'Afrique à l'horizon 2000, organisé à Monrovia, du 12 au 16 Février 1979, à l'initiative du Secrétaire Général de l'OUA, a souligné, entre autres, que "si les pays africains étaient appelés à se maintenir dans un nationalisme étroit ils auraient à constater que non seulement l'écart entre pays riches et pays pauvres irait en se creusant mais aussi le continent risquerait de se trouver marginalisé, condamné au rôle de succursale de quelques empire ancien au nouveau".

Devant cette sombre perspective le colloque a préconisé que l'unité africaine est une nécessité qui appelle les trois mesures suivantes:

1. "La première consisterait à la création d'un Marché Commun africain basé sur une coordination et une intégration progressives et qui se ferait par cercles concentriques en fonction des zones économiques existant actuellement sur le continent"
2. "La deuxième mesure concerne la suppression des visas entre pays africain"
3. "La troisième mesure a trait à l'éducation de l'opinion publique africaine à l'unité africaine afin que l'idée ne soit pas appréhendée au niveau des responsables politiques seulement".

Un autre point sur lequel le colloque de Monrovia a insisté est celui de la culture. "La culture libère l'homme et parmi les valeurs culturelles figure le devoir de liberté". Un accent particulier a été mis "sur le fait qu'il n'y a ni développement ni stabilité politique possible si les droits individuels et collectifs sont marginalisés, si les libertés fondamentales qui vont de pair avec la justice et la solidarité ne sont prises en considération".

Parallèlement à la promotion des droits de l'homme et des peuples, une attention spéciale devrait être accordée au sort tragique des 5 millions de réfugiés qui comptent notre continent. Sans oublier bien entendu les luttes de libération menées par nos frères et sœurs d'Afrique australe notamment en Namibie et en Afrique du Sud.

Le Plan d'Action et l'Acte Final de Lagos qui sont pour l'Afrique sa nouvelle stratégie de développement exigent des efforts gigantesques aux niveaux national, régional et continental. Pour mettre en valeur les immenses ressources du continent, avec pour principal objectif la satisfaction des besoins et des aspirations des peuples africains, il faut mener une campagne intelligente et soutenue pour sensibiliser et mobiliser les forces vives et les masses autour des thèmes de la survie collective de la solidarité de l'interdépendance de l'unité d'action et d'objectif. La participation libre et effective des peuples pourrait être facilement obtenue si les média africains acceptent de se transformer en vecteur de cette noble tâche. Il s'agirait en quelque sorte d'assortir le Plan d'Action de Lagos d'une stratégie destinée à transformer les opinions et les mentalités en vue de créer un climat propice au développement.

Le 20e anniversaire de l'OUA devra être marqué avec un éclat particulier dans les pays où se dérouleront les assises de la 20e Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement. Le Secrétariat Général devra donc procéder à de fréquentes consultations avec le pays hôte pour préparer les diverses manifestations.

Cette date historique devra également être célébrée dans tous les pays membres ainsi que dans les bureaux régionaux de l'OUA, de New York et de Genève. Et dans les grandes métropoles telle que Paris, Londres, Tokyo, Moscou, Rio de Janeiro etc. les ambassades africaines pourraient s'organiser pour sensibiliser par des activités diverses l'opinion publique des pays où elles sont accréditées.

Voici les diverses mesures et manifestations à envisager pour le 20e anniversaire de l'OUA :

— Décréter le 25 Mai, journée fériée et chômée dans tous les Etats membres de l'OUA;

— Procéder à la suppression des visas entre pays africains. Si cela n'est pas possible instaurer au moins la libre circulation des personnes au sein de chaque région du continent;



Dans cette perspective:

- Edition de brochures sur les activités de l'OUA allant de 1963 à 1983;
- Impression de plaquettes, affiches, dépliants sur des thèmes pana-africains;
- Réalisation de films documentaires sur l'OUA;
- Réalisation de programme radio et télévision sur l'OUA.

Dans le cadre de l'organisation de ces diverses manifestations devant marquer le 20e anniversaire de l'OUA, un appel devrait être lancé à tous les Etats-Membres pour qu'ils apportent leurs concours efficaces au Secrétariat Général de l'OUA en mettant en particulier à sa disposition leurs archives écrites, sonores, photographiques ou filmées tout en donnant un maximum de publicité à la Commémoration.

Dans cette perspective :

- Edition de brochures sur les activités de l'OUA allant de 1963 à 1983 ;
- Impression de plaquettes, affiches, dépliantes sur des thèmes panafricains ;
- Réalisation de films documentaires sur l'OUA ;
- Réalisation de programme radio et télévision sur l'OUA ;

Dans le cadre de l'organisation de ces diverses manifestations devant marquer le 20e anniversaire de l'OUA, un appel devrait être lancé à tous les Etats membres pour qu'ils apportent leurs concours efficaces au Secrétariat Général de l'OUA en mettant en particulier à sa disposition leurs archives écrites, sonores, photographiques ou filmées tout en donnant un maximum de publicité à la Commémoration.

CM/1197 (XXXIX)

ANNEXE I

A N N E X E

DIXIEME ANNIVERSAIRE DE L'OUA

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine, réuni en sa 17ème session ordinaire, à Addis-Abéba, Ethiopie, du 15 au 19 juin 1971,

Considérant l'approche du Dixième Anniversaire de la création de l'Organisation de l'Unité Africaine intervenant en 1973,

RECOMMANDE que la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement crée un Comité d'Action pour concevoir et organiser un programme d'activité devant marquer les célébrations dudit anniversaire.

CM/1197 (XXIX)

ANNEXE I

A N N E X E

DIXIEME ANNIVERSAIRE DE L'O.U.A.

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine, réuni en sa 17ème Session ordinaire, à Addis Abéba, Ethiopie, du 15 au 19 juin 1971,

Considérant l'approche du Dixième Anniversaire de la création de l'Organisation de l'Unité Africaine intervenant en 1973,

RECOMMANDE que la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement crée un Comité d'Action pour concevoir et organiser un programme d'activité devant marquer les célébrations dudit anniversaire.





**AFRICAN UNION UNION AFRICAINE**

**African Union Common Repository**

**<http://archives.au.int>**

---

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

---

1982-07

# Commemoration of the 20th Anniversary of the OAU

Organization of African Unity

Organization of African Unity

---

<https://archives.au.int/handle/123456789/9890>

*Downloaded from African Union Common Repository*